

OBJECTIF 1 // Améliorer la reconnaissance et l'entretien des valeurs paysagères du site :

- Repérer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les liaisons douces à conforter sur le secteur dans un esprit de mise en réseau à l'échelle intercommunale [ ];
- Identifier dans le PLU le patrimoine bâti et naturels remarquables (Art. L.151-19) (arbres et alignements, les demeures en bord de Seine, patrimoine industriel et fluvial, coteaux boisés et jardinés, parc de la Belle Gabrielle, succession des ports, murs de soutènement et échauguettes en rive droite de Corbeil, etc.) [];
- Sensibiliser les habitants du secteur sur les matériaux, les motifs et savoirs-faire traditionnels (ravalement de façade, rocaillage, clôtures, ouverture de baies, teintes, hauteurs des constructions, maintien des vues sur la Seine, etc.)

OBJECTIF 2 // Pour une démarche d'action collective en faveur du paysage :

- Encourager des démarches de projet partenariales et veiller à leur transparence pour le grand public;
- Inscrire chaque action dans un projet global à l'échelle du site inscrit;
- Poursuivre les interventions destinées à améliorer les fonctionnalités écologiques et limiter l'érosion des berges de Seine.

À RETENIR

Corbeil-Essonnes, une ville sur la Seine avec un patrimoine urbain et industriel unique à préserver et à valoriser.

Du Coudray-Montceaux au sud de Corbeil, un méandre au paysage pittoresque d'intérêt national.

Une séquence témoin de la diversité des fonctions hydrographiques de la Seine (écluse, fouille Loury, ancienne station de pompage Darblay, ancien bras de Seine, usine d'eau potable...).

Des sites remarquables nécessitant des protections réglementaires fortes.



- 1 Limiter les constructions dépassant les immeubles en front de fleuve pour préserver la lisibilité de la forme urbaine historique.
- 2 Protéger et gérer les murs hérités du système de mise en défense de la ville, unique en Essonne.



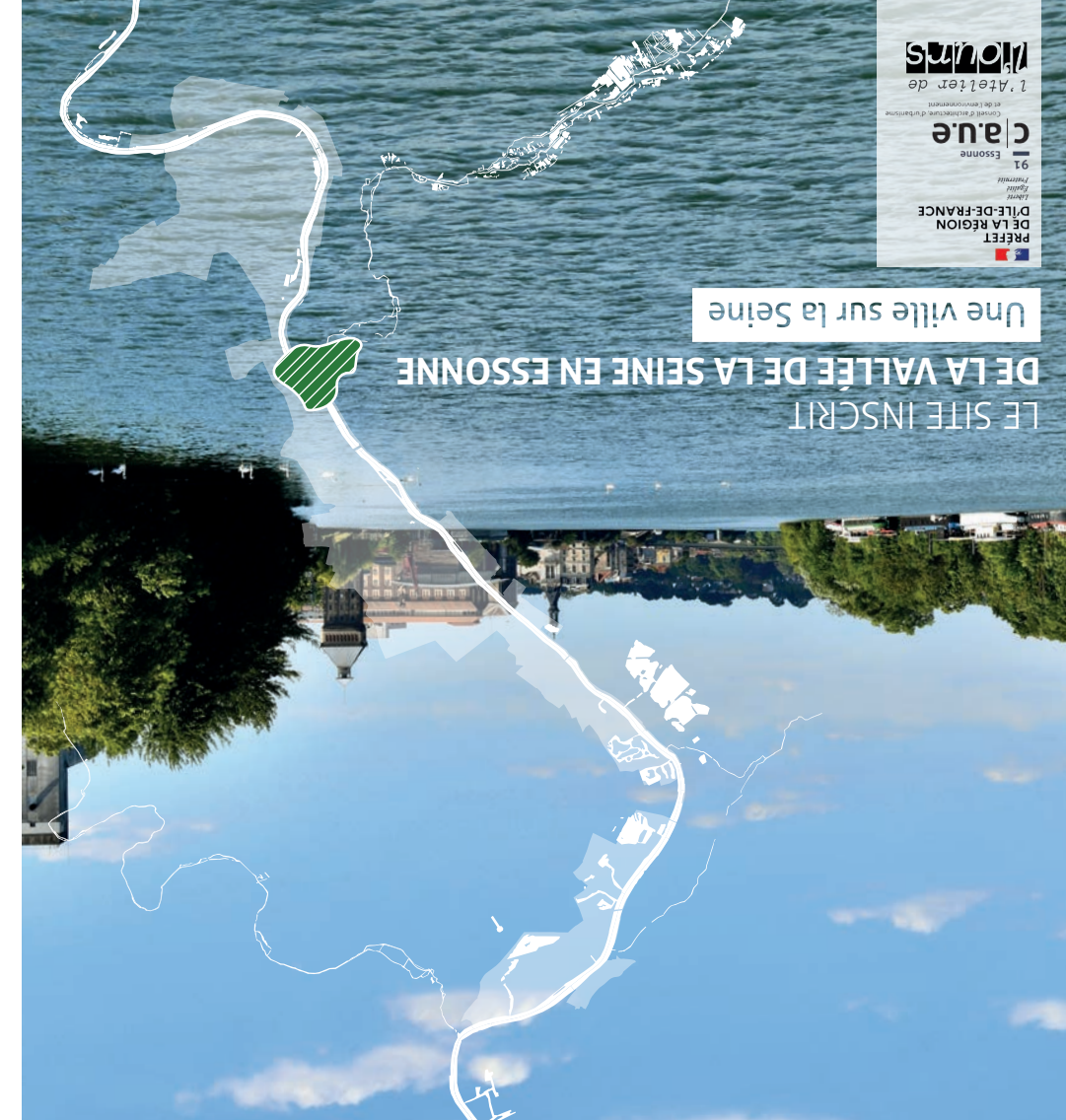
- 1 Relever et identifier par un parcours patrimonial les traces des anciens remparts et les savoirs-faire traditionnels (rocaillage..).



- 1 Limiter la hauteur des constructions en second plan pour préserver la vue sur la canopée du coteau et ne pas concurrencer la volumétrie en rive de Seine.
- 2 Maintenir la vue sur le boisement du coteau est.
- 3 Préserver les séquences "rive jardinée - rive construite".
- 4 Valoriser et rendre accessible les ruelles des ports, patrimoine emblématique de la rive droite.



- 1 Dégager les abords de l'Essonne pour créer des espaces en bords d'eau notamment au niveau du parking Crété qui limite la vue sur cet espace au fort potentiel naturel et de continuité écologique.
- 2 Amplifier la présence de l'Essonne et ainsi retrouver le parcours de ce cours d'eau historique.



DÉFINITION PATRIMONIALE DU SITE INSCRIT

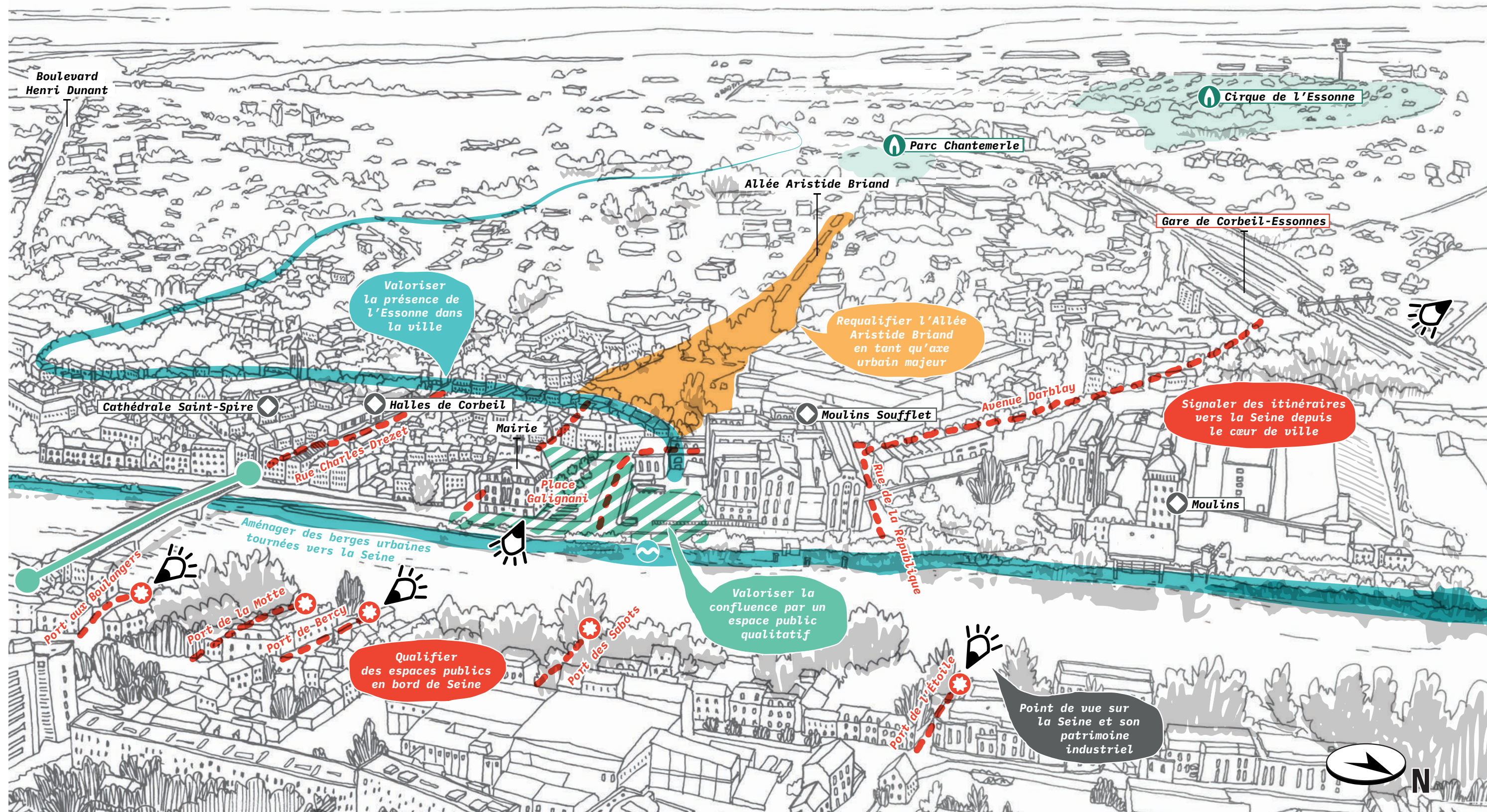
La vallée de la Seine en Essonne se distingue comme une large séquence du fleuve qualifiée par ses coteaux boisés entre une rive droite aux espaces paysagers généreux au contact des forêts domaniales de Rougeau et Sénart, et une rive gauche fortement urbanisée qui se développe sur le plateau agricole.

À la fois proche et éloignée de Paris, elle offre depuis le XVIIe siècle un site recherché en rives de Seine :

d'une part, axe de transport majeur accompagné de l'implantation de grandes industries aux portes de la capitale ;

d'autre part, un cadre de vie pour partie préservé, structuré par les anciens domaines et les quartiers de villégiature bourgeois sur les coteaux tout en offrant sur ses rives un rapport au fleuve intime, lieu de pratiques de loisirs nombreuses, au rythme des crues et des saisons.

définition issue de l'étude du groupement Laborde / Duhamel



Une ville sur la Seine

Une morphologie urbaine unique en Essonne



Conforter par des aménagements et une signalétique dédiée les continuités douces reliant le cœur de ville à la Seine (depuis la gare, le centre-ville, les rues des ports...)



Pacifier le franchissement de la Seine pour les mobilités douces et apaiser la dimension routière des deux têtes de pont



Indiquer et entretenir des points de vue de rive à rive dans une relation de covisibilité



Aménager les rues des ports comme des espaces publics qualitatifs de proximité, permettant d'approcher l'eau et d'offrir des vues remarquables sur le patrimoine industriel de la Seine



Réhabiliter l'Allée Aristide Briand en tant qu'axe urbain majeur étroitement lié à la confluence de l'Essonne et la Seine



Valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti, naturel et écosystémique (Moulins, halles, cathédrale Saint-Spire, Parcs, Cirque de l'Essonne, etc.)



Poursuivre la renaturation et la mise en accessibilité de sites remarquables en bord de Seine pour en valoriser les composantes écologiques et hydrauliques, et tout particulièrement la confluence de l'Essonne avec la Seine



Améliorer la perception urbaine de l'Essonne et de la Seine par la requalification d'espaces publics rafraîchissants le long de ces cours d'eau. Développer des continuités douces au plus proche de l'eau et assurer la fonctionnalité écologique des berges.